

**REBÂTIR LA CONFIANCE :
ASSURER LA PÉRENNITÉ DES
SERVICES JURIDIQUES ESSENTIELS
POUR LES PERSONNES VICTIMES**

**Mémoire
Consultations
pré-budgétaires
Février 2025**

TABLE DES MATIÈRES

MISSION ET VISION	2
INTRODUCTION.....	2
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS PRÉBUDGÉTAIRES.....	3
RECOMMANDATIONS PRÉBUDGÉTAIRES	4
1. Maintenir les services de représentation juridique auprès des personnes victimes et poursuivre les investissements dans la réforme du droit.....	4
Contexte.....	4
Le portrait des personnes représentées et leur parcours judiciaire.....	4
L'impact des services.....	5
Recommandation budgétaire	8
2. Assurer les services de représentation juridique auprès des femmes victimes et survivantes représentées.....	8
Contexte.....	8
Démarches entreprises.....	9
Recommandation prébudgétaire	9
3. Assurer la pérennité de l'Aparté, le guichet unique d'accompagnement juridique pour le milieu culturel.....	9
Contexte et mission.....	9
Un succès qui ne se dément pas.....	10
L'impact des services.....	10
Recommandation prébudgétaire	11
CONCLUSION.....	12

MISSION ET VISION

Juripop est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'assurer l'accès à la justice dans le but de garantir le respect, l'autonomie et la dignité des personnes tout en contribuant à l'atteinte d'une société juste, égalitaire et inclusive.

Guidé par les valeurs du courage, de la bienveillance, de l'agilité, de l'inclusion et de la créativité, Juripop s'engage à offrir des services juridiques de proximité créatifs, accessibles et inclusifs qui répondent aux besoins concrets de toutes les personnes.

Juripop réalise sa mission en offrant des services juridiques gratuits ou à coût modique aux personnes vulnérabilisées dans les domaines du droit de la famille, du droit civil, du droit du travail et du droit du logement. Juripop conseille les personnes requérantes sur leurs droits, évalue leurs chances de succès, les représente devant les tribunaux et assure la négociation d'ententes de règlement. Ces services sont rendus par une équipe multidisciplinaire où avocat·e-es et intervenantes socio-judiciaires accompagnent les personnes requérantes à chaque étape du processus.

Juripop se spécialise notamment dans l'accompagnement juridique des personnes victimes et des survivant·e-s de violences à caractère sexuel et de violences conjugales et post-séparation.

INTRODUCTION

Depuis le mouvement #MoiAussi, le Québec a pris des mesures exemplaires pour rebâtir la confiance des victimes envers le système de justice. Grâce à des réformes législatives ambitieuses et à des initiatives novatrices portées par des organismes comme Juripop, des avancées significatives ont été réalisées pour soutenir les personnes survivantes et leur offrir un meilleur accès à la justice.

Ces progrès demeurent toutefois fragiles. Sans financement adéquat et récurrent, les services indispensables offerts aux personnes victimes disparaîtront, mettant en péril leur accès à la justice et leur sécurité. Dans le contexte actuel, il y a urgence d'agir pour maintenir et accroître les investissements dans ces programmes afin de garantir une protection durable et un accompagnement efficace pour toutes les personnes victimes. Après tout le chemin parcouru, il n'est pas le temps d'abandonner.

Dans cette optique, Juripop a rédigé ce mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires afin de proposer des mesures concrètes que le gouvernement pourrait adopter pour renforcer l'accompagnement des victimes de violences à caractère sexuel, conjugales et post-séparation. En assurant un soutien financier stable aux services d'aide juridique et psychosociale, le Québec pourra consolider les avancées réalisées et garantir à chaque personne victime un accès équitable à la justice et à la protection dont elle a besoin.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

Juripop formule deux grandes recommandations dans le cadre de ces consultations prébudgétaires. Ces recommandations s'inscrivent dans une vision d'un Québec où les personnes victimes de violences sexuelles et conjugales ont un accès complet et équitable à la justice, et où le droit continue d'évoluer pour tenir compte de leurs besoins. Ces représentations sont fondées sur les besoins pressants des personnes victimes, les résultats probants des initiatives en cours et les opportunités de transformation durable du système judiciaire. Voici un aperçu de ces recommandations :

1. Maintenir les services de représentation juridique auprès des personnes victimes et des survivantes et poursuivre les investissements dans la réforme du droit

- Juripop demande un financement récurrent de 515 000 \$ pour poursuivre sa mission d'accompagnement juridique des personnes victimes et des survivant·e·s. Ces services sont essentiels pour des centaines de femmes qui souhaitent se tourner vers la justice pour assurer leur sécurité, protéger leurs enfants, et obtenir compensation pour les violences vécues.
- Sans ce financement, Juripop devra mettre fin à son offre de services gratuits pour les personnes victimes et les survivant·e·s, un programme né dans la foulée du mouvement #MoiAussi et qui a fait ses preuves, sur le terrain comme devant les tribunaux.
- En plus d'aider directement des centaines de personnes, ce financement permettra à Juripop de continuer à développer des propositions innovantes et de créer une jurisprudence essentielle pour protéger les droits des personnes victimes.

2. Assurer les services de représentation juridique auprès des femmes victimes et survivantes représentées

- Juripop demande un financement de 388 369 \$, réparti sur les exercices financiers 2025-2026, 2027-2028 et 2028-2029, pour clore les dossiers juridiques en cours. Ce montant est essentiel pour respecter les engagements pris envers les femmes victimes et survivantes, qui comptent sur Juripop pour mener à bien des procédures civiles complexes, longues et nécessaires pour leur sécurité et celle de leurs enfants. Sans ce financement, des dizaines de victimes ne pourront plus profiter de cet accompagnement.

3. Assurer la pérennité de l'Aparté, le guichet unique d'accompagnement juridique pour le milieu culturel

- Juripop demande un financement de 600 000 \$ par année pour les cinq prochains exercices financiers afin d'assurer la pérennité de l'Aparté, le seul guichet unique indépendant dédié aux personnes victimes de harcèlement psychologique et sexuel dans le milieu culturel.

- Ces ressources permettront de répondre à une demande en constante augmentation, de maintenir l'indépendance critique de l'Aparté et de développer des stratégies juridiques de prévention adaptées aux réalités culturelles.

En consolidant ces piliers, Juripop et le gouvernement peuvent continuer leur collaboration pour rebâtir durablement la confiance des victimes envers le système de justice.

RECOMMANDATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

1. Maintenir les services de représentation juridique auprès des personnes victimes et des survivantes et poursuivre les investissements dans la réforme du droit

Contexte

Dès les balbutiements du mouvement #MoiAussi, Juripop a mis en place des services juridiques dédiés aux personnes victimes et survivant·e·s de violences sexuelles et conjugales. Son projet-pilote de conseils juridiques gratuits et sa ligne d'assistance en droit familial lancée pendant la pandémie de COVID-19 ont mené à la création de Rebâtir, un service offrant quatre heures de conseils juridiques gratuits désormais opéré par la Commission des services juridiques.

En parallèle, grâce au financement et à la vision du ministère de la Justice du Québec, Juripop a entrepris de représenter des dizaines de personnes victimes dans leurs poursuites civiles : des mères souhaitant obtenir la garde exclusive de leur enfant ou demander la déchéance de l'autorité parentale, une jeune femme cherchant à obtenir réparation pour la diffusion non consensuelle d'images intimes alors qu'elle était mineure ou encore les trop nombreuses personnes désirant une ordonnance de protection pour assurer leur sécurité.

Le portrait des personnes représentées et leur parcours judiciaire

Les femmes représentées par Juripop présentent plusieurs facteurs de vulnérabilité : elles vivent avec les conséquences des violences, allant du syndrome de choc post-traumatique à l'isolement social et à l'incapacité de travailler. Plusieurs d'entre elles ont vécu des agressions sexuelles à l'enfance qui ont gravement atteint leur fonctionnement global potentiel, et présentent un trouble de stress post-traumatique chronique et complexe qui a limité leur potentiel de réalisation sur les plans de la scolarité et de l'emploi. D'autres vivent avec un statut migratoire précaire ou une barrière linguistique qui limite leur capacité de travailler, de déménager ou de porter plainte à la police. Parmi les personnes victimes de violences à caractère sexuel aidées par Juripop, une sur cinq vit aussi des violences conjugales et post-séparation.

Les violences que vivent les personnes représentées par Juripop se répercutent dans le processus judiciaire, complexifiant considérablement leur accès à la justice : violence judiciaire, instrumentalisation des enfants et expertises complexes font passer du simple au double le temps requis pour chaque dossier. Juripop doit déclencher des cellules de crise dans une demi-douzaine de dossiers annuellement pour assurer la sécurité des

personnes représentées. En matière de violences à caractère sexuel, le quart des poursuites entreprises par Juripop représente l'ultime chance d'obtenir justice, car la plainte à la police n'a pas mené à des accusations criminelles.

Finalement, toutes les personnes représentées par Juripop se trouvent dans une importante situation de précarité financière. Cette vulnérabilité est souvent liée aux violences subies, que ce soit le contrôle économique ou l'incapacité de travailler entraînée par les traumatismes. Sans les services de Juripop, ces personnes n'auraient pas eu les moyens de payer pour la représentation juridique nécessaire à la défense de leurs droits et à leur protection.

L'impact des services de Juripop

a) Sur les personnes victimes

Les services juridiques gratuits offerts par Juripop ont un impact déterminant sur la capacité des personnes victimes de violences conjugales et sexuelles à faire valoir leurs droits dans le système judiciaire. L'approche développée par Juripop ne se limite pas à une simple représentation devant les tribunaux : elle vise à adapter le processus judiciaire aux besoins spécifiques des victimes en tenant compte des réalités de la violence et de ses impacts.



Une confiance accrue envers le système judiciaire

Dans les trois dernières années, plus de 50 personnes victimes ont bénéficié d'une représentation juridique gratuite et spécialisée offerte par Juripop. Ces personnes ont pu accéder à une assistance juridique spécialisée sans contraintes financières, ce qui a contribué à réduire leur sentiment d'isolement et à renforcer leur engagement dans le processus judiciaire.

- Temps consacré à chaque dossier : Un-e avocat-e de Juripop consacre en moyenne 1 500 heures sur un seul dossier de droit de la famille, soit l'équivalent d'une année complète de travail pour un-e avocat-e en pratique privée.
- Présences au tribunal : Chaque dossier nécessite en moyenne 20 présences en cour, ce qui témoigne de la complexité des litiges impliquant des violences.
- Nombre total d'heures de travail offertes : Au cours des trois dernières années, ce sont plus de 11 000 heures de travail juridique qui ont été consacrées à l'accompagnement des victimes.

Une protection renforcée

Le parcours judiciaire des personnes victimes de violences est souvent marqué par des risques à la sécurité, notamment engendrés par la présence de l'auteur des violences et l'instrumentalisation du système judiciaire à des fins de harcèlement. Juripop joue un rôle essentiel dans la protection des victimes en déployant des stratégies de sécurisation adaptées aux besoins des victimes :

De la
sécurité

- Accès aux mesures d’accommodement : Nos avocat-e-s demandent systématiquement des protections comme le témoignage à distance, l’ordonnance d’anonymat et la confidentialité des adresses.
- Évaluation continue du risque : Nos équipes intègrent une approche proactive en évaluant régulièrement les risques homicides et suicidaires et en adaptant les stratégies judiciaires en conséquence.
- Encadrement des interactions post-séparation : Nous plaidons activement pour des décisions minimisant les contacts entre la personne victime et l’auteur de violences, notamment en matière de garde d’enfants et de gestion des obligations financières.

Une reconnaissance des réalités des personnes victimes dans les décisions

Grâce aux efforts de Juripop, de nombreuses décisions judiciaires ont mieux pris en compte les réalités des violences conjugales et sexuelles :

- Développement d’une jurisprudence plus sécuritaire : Nos interventions ont contribué à des jugements qui intègrent davantage les risques pour les victimes, notamment en matière de garde d’enfants et de pensions alimentaires.
- Formation des avocat-e-s et intervenant-e-s : En parallèle de la représentation judiciaire, Juripop a formé plus de 2 000 professionnel-le-s du droit et intervenant-e-s aux réalités des violences conjugales et sexuelles, ce qui contribue à une meilleure prise en charge des victimes par l’ensemble du système juridique.
- Demande de dommages-intérêts pour préjudices subis : Nous introduit plusieurs recours demandant des compensations financières aux victimes, visant ainsi à reconnaître l’impact des violences sur leur vie.



Des
décisions
adaptées

En combinant représentation directe et travail de sensibilisation auprès des tribunaux, Juripop joue un rôle clé dans l’amélioration du parcours judiciaire des victimes et la reconnaissance de leurs droits.

b) Sur l’évolution du droit

L’impact des services de Juripop dépasse le cadre individuel des personnes représentées. En plaidant des cas complexes et en développant des arguments novateurs, Juripop contribue activement à l’évolution du droit québécois en matière de violences conjugales et sexuelles.

Des précédents judiciaires majeurs

Juripop a été à l’origine de plusieurs décisions inédites qui ont ouvert la voie à une meilleure protection des personnes victimes dans le droit civil québécois :

De la
jurisprudence
novatrice

- Première ordonnance civile de protection en contexte de violences conjugales : Cette décision a créé un précédent pour permettre aux victimes d'obtenir des mesures de protection en dehors du cadre criminel.
- Reconnaissance de la quérulence dans un contexte de violences conjugales : Juripop a obtenu la première déclaration de quérulence visant un agresseur utilisant le système judiciaire pour préserver son contrôle sur son ex-conjointe.
- Déchéance de l'autorité parentale pour motif de violences conjugales : Une première décision du genre a été rendue, établissant que les violences conjugales peuvent justifier une déchéance de l'autorité parentale dans l'intérêt de l'enfant.
- Nomination d'un avocat paravent pour protéger une victime en contre-interrogatoire : Cette mesure a été obtenue avant même son entrée en vigueur dans la loi, démontrant son utilité et sa nécessité pour protéger les victimes durant le processus judiciaire.

Une évolution des pratiques judiciaires

Au-delà des décisions obtenues, les interventions de Juripop ont contribué à sensibiliser les tribunaux et à modifier certaines pratiques :

Des
tribunaux
sensibilisés

- Meilleure prise en compte des violences dans l'analyse du meilleur intérêt de l'enfant : Grâce aux arguments soulevés par Juripop, les tribunaux considèrent de plus en plus l'impact des violences sur les enfants dans leurs décisions.
- Accès élargi aux mesures de protection : Nos plaidoyers ont facilité l'adoption et l'application de mesures telles que l'anonymat dans les recours civils et la possibilité de témoigner sans être en présence de l'agresseur.
- Reconnaissance accrue du contrôle coercitif : Nos avocat-e-s ont contribué à faire reconnaître l'impact de cette manifestation de violence et à intégrer cette notion dans l'évaluation des risques et la prise de décisions judiciaires.

Une influence sur les réformes législatives

Les constats issus de notre travail sur le terrain ont permis d'alimenter des réflexions législatives et des politiques publiques visant à améliorer la protection des personnes victimes.

- Rebâtir la confiance : Nos travaux s'alignent avec plusieurs recommandations du rapport du comité d'experts sur l'accompagnement des victimes de violences conjugales et sexuelles, notamment celles visant à améliorer la formation des avocat-e-s et juges, à renforcer l'accès aux ordonnances de protection et à mieux encadrer les contre-interrogatoires des victimes.

Du droit
nouveau

- Réforme du droit civil : Nous avons contribué à documenter les obstacles d'accès à la justice civile vécus par les personnes victimes, menant à l'adoption du projet de loi 73 et à l'instauration de plusieurs mesures qui facilitent concrètement le parcours judiciaire, comme la prévention des mythes et des stéréotypes, l'accompagnement lors du témoignage et la refonte de l'ordonnance civile de protection.
- Formation obligatoire des avocat·e·s et juges : Juripop milite pour que la formation sur les violences conjugales et sexuelles devienne une exigence incontournable pour tous les professionnel·le·s du droit, ce qui a déjà mené à des avancées dans le cadre des tribunaux spécialisés et de la formation continue de plusieurs professionnel·le·s.

En combinant représentation judiciaire, formation et plaidoyer, Juripop joue un rôle central dans l'évolution du droit québécois afin qu'il protège mieux les personnes victimes de violences conjugales et sexuelles. Nos actions ont permis d'instaurer des précédents favorables, de modifier des pratiques judiciaires et d'influencer des réformes qui auront un impact durable sur la protection des victimes.

Recommandation budgétaire

L'impact des services rendus par Juripop, tant auprès des personnes directement représentées qu'en matière de transformation durable des pratiques judiciaires, n'est plus à faire. Juripop demande :

- Un soutien financier annuel de 515 000 \$ pour les trois prochains exercices financiers. Ce financement permettra de continuer à représenter des personnes victimes vulnérabilisées, en plus de consolider les acquis des réformes récentes et de poursuivre le développement d'initiatives innovantes visant à améliorer l'accès à la justice.

2. Assurer les services de représentation juridique auprès des femmes victimes et survivantes représentées

Contexte

Tel qu'indiqué à la section précédente, depuis 2021, Juripop a assuré la représentation gratuite de dizaines de personnes victimes et de survivantes dans leurs procédures en droit civil, allant des demandes en divorce aux poursuites en dommages-intérêts.

Bien que la majorité de ces dossiers soient aujourd'hui clos, certains demeurent actifs et incluent des audiences qui auront lieu après le 31 mars 2025. Ces audiences porteront sur des enjeux fondamentaux pour les femmes représentées par Juripop : protection des enfants victimes de violences, ordonnances de protection et dommages pour se remettre des traumatismes vécus depuis 30 ans font partie des droits toujours en suspens.

Les personnes victimes concernées comptent sur l'engagement du gouvernement pour les accompagner jusqu'au terme de leurs démarches. Malgré leur inadmissibilité à l'aide juridique, elles présentent toutes une situation financière précaire qui les forcerait à abandonner leurs droits si la représentation offerte par Juripop devait prendre fin.

Les personnes représentées par Juripop présentent toutes d'importants facteurs de vulnérabilités, dont plusieurs sont la conséquence directe des violences vécues. Abandonner ces personnes entraînerait des conséquences importantes, dont au premier chef la multiplication des risques psychosociaux, incluant des risques suicidaires et des risques homicidaires sérieux.

Démarches entreprises

Au cours de la dernière année, Juripop et le ministère de la Justice du Québec ont multiplié les démarches afin d'assurer le financement nécessaire à la poursuite et à l'aboutissement des dossiers en cours. Tous s'entendent sur l'importance de maintenir l'engagement du gouvernement envers les personnes qui comptent sur les services de Juripop pour mener à terme des procédures entreprises il y a plusieurs années. Ces dossiers, souvent complexes, ont été ralentis par la nature des vulnérabilités impliquées ainsi que par des dynamiques de violences judiciaires.

Bien que ces discussions progressent, Juripop n'a toujours pas reçu de confirmation définitive quant à l'octroi du financement demandé. Cette incertitude fragilise la capacité de l'organisme à poursuivre le travail entrepris et engendre des risques considérables pour les personnes représentées. Une réponse rapide est essentielle afin de préserver les avancées réalisées et d'assurer une continuité des services indispensables à ces justiciables.

Recommandation prébudgétaire

Afin de respecter les engagements pris auprès des personnes victimes et survivantes représentées par Juripop, l'organisme demande :

- Un financement de 388 369 \$, réparti sur les exercices financiers 2025-2026, 2027-2028 et 2028-2029, pour clore les dossiers juridiques en cours.

3. Assurer la pérennité de l'Aparté, le guichet unique d'accompagnement juridique pour le milieu culturel

Contexte et mission

L'Aparté, créé en 2018 en réponse aux besoins pressants du milieu culturel, est le tout premier guichet unique fournissant des services juridiques gratuits, indépendants et dans tous les domaines de droit aux personnes victimes de harcèlement psychologique et sexuel.

Depuis sa fondation, l'Aparté est devenu une ressource indispensable pour les personnes victimes de harcèlement psychologique et sexuel dans ce secteur. Son mandat initial, centré sur le soutien juridique, a été élargi en 2022 à la suite de la réforme de la *Loi sur le statut de l'artiste*, intégrant ainsi une dimension psychosociale cruciale pour répondre à la complexité des situations rencontrées. Unique en son genre, l'Aparté offre un guichet unique où l'expertise juridique et le soutien psychosocial se combinent pour assurer une prise en charge holistique des victimes.

Un succès qui ne se dément pas

Depuis sa création en 2018, l'Aparté est devenu un pilier essentiel dans la lutte contre le harcèlement psychologique et sexuel dans le milieu culturel. Son rôle est plus crucial que jamais, comme en témoignent les données suivantes :

- Une demande en hausse constante : Entre avril 2022 et décembre 2024, l'Aparté a reçu 210 nouvelles demandes de services, portant le total à 548 personnes aidées depuis 2018. Cette augmentation de 39 % en une seule année illustre la reconnaissance grandissante de l'Aparté comme une ressource incontournable.
- Un soutien aux personnes les plus vulnérables : Près de 50 % des bénéficiaires ne sont affiliés à aucune association professionnelle, ce qui les prive du soutien habituellement offert par les syndicats et les regroupements sectoriels. L'Aparté comble cette lacune en leur offrant un accompagnement juridique et psychosocial adapté à leur réalité.
- Un accompagnement multidisciplinaire renforcé : Depuis octobre 2023, 100 % des nouvelles personnes requérantes bénéficient d'une rencontre conjointe avec un-e avocat-e et une spécialiste clinique. Cette approche permet une prise en charge plus complète et mieux adaptée aux besoins des victimes.
- Une collaboration accrue avec le milieu culturel : L'Aparté travaille en étroite collaboration avec plus de 35 associations et organismes culturels, sensibilisant ainsi le secteur aux enjeux du harcèlement et renforçant la prévention.

Ce succès ne se limite pas aux chiffres : l'Aparté a démontré son efficacité à travers des interventions marquantes qui ont permis à des personnes victimes d'obtenir réparation et reconnaissance.

Impact des services

L'impact de l'Aparté se traduit par des résultats concrets qui changent la vie des personnes accompagnées. Voici quelques exemples illustrant la portée de son travail :

a) Des victoires juridiques et financières significatives

- **Médiation réussie avec la CNESST** : Une employée du milieu du jeu vidéo, victime de harcèlement sexuel par son ex-conjoint sur son lieu de travail, a obtenu 25 000 \$ en dommages moraux à l'issue d'une médiation, lui permettant de reprendre le contrôle sur sa vie professionnelle et personnelle.
- **Reconnaissance d'un harcèlement prolongé** : Une personne ayant subi dix ans de harcèlement psychologique a pu, avec l'aide de l'Aparté, négocier une indemnité de 40 000 \$ et sécuriser son emploi en obtenant des engagements de son employeur sur l'amélioration de son environnement de travail.



Des gains
concrets

- Geste symbolique dans le milieu musical : Une professionnelle victime d'humiliations publiques et de harcèlement a demandé que son harceleur verse 2 000 \$ à Juripop afin que son histoire permette de soutenir d'autres victimes de harcèlement, soulignant ainsi l'impact de l'Aparté dans cette lutte.

Un soutien
nécessaire

b) Une aide essentielle pour naviguer les recours juridiques

- Soutien dans le dépôt de plaintes : Plusieurs travailleuses culturelles ont été accompagnées pour déposer des plaintes à la CNESST et à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), leur permettant d'entamer des démarches contre leur harceleur et d'obtenir justice.
- Application des nouvelles dispositions de la Loi sur le statut de l'artiste : L'Aparté a appuyé plusieurs victimes du milieu littéraire pour déposer des recours au Tribunal administratif du travail, favorisant une application concrète des réformes récentes en faveur des artistes indépendants.

c) Un impact psychologique et social tangible

- Réduction du stress et des traumatismes : Grâce à son approche multidisciplinaire, l'Aparté permet aux victimes de réduire leur niveau de stress et d'anxiété, en leur offrant des repères clairs et un soutien dans les démarches judiciaires souvent longues et complexes.
- Reconnaissance des besoins spécifiques du milieu culturel : En collaborant avec des organismes culturels, l'Aparté favorise une meilleure adaptation des politiques internes aux réalités du secteur, notamment en aidant les maisons d'édition et les productions artistiques à mettre en place des protocoles contre le harcèlement.

Un milieu
changé

Grâce à ces actions, l'Aparté ne se contente pas d'offrir un soutien ponctuel : il transforme durablement les pratiques du milieu culturel et améliore l'accès à la justice pour les travailleuses et travailleurs du secteur.

Recommandation prébudgétaire

Pour assurer la pérennité de l'Aparté et répondre à une demande croissante, Juripop demande un financement de 600 000 \$ par année pour les cinq prochains exercices financiers. Ce financement permettra de :

- Maintenir et renforcer les services offerts, notamment dans les régions sous-desservies.
- Augmenter la capacité d'intervention pour répondre aux besoins des personnes non conventionnées et marginalisées.

- Accompagner les petits organismes du milieu culturel dans la prévention du harcèlement psychologique et sexuel.

CONCLUSION

Par ces propositions, Juripop tend la main au gouvernement pour accélérer la transformation du système de justice et rétablir une confiance essentielle chez les personnes victimes.

Financer les initiatives portées par Juripop, ce n'est pas seulement soutenir un organisme : c'est investir dans une justice plus accessible et plus sécuritaire. En offrant des solutions concrètes aux personnes les plus vulnérables, ces actions s'alignent pleinement avec la Stratégie gouvernementale intégrée pour contrer la violence sexuelle et conjugale, ainsi qu'avec les recommandations du rapport *Rebâtir la confiance*.

Malheureusement, l'absence de financement signerait l'arrêt brutal de services essentiels, abandonnant des milliers de victimes à elles-mêmes et fragilisant encore davantage la confiance envers le système judiciaire. Après les avancées majeures obtenues depuis le mouvement #MoiAussi, il est impensable que le Québec retourne en arrière.

Soutenir Juripop, c'est poser un geste fort : celui d'un gouvernement qui choisit d'agir pour une justice plus humaine. Ensemble, envoyons un message clair aux victimes; le Québec ne vous abandonnera pas.